



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 029

Le lundi 26 septembre 2022

Président : L'honorable Marc Garneau



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le lundi 26 septembre 2022

• (1100)

[Français]

Le président (L'hon. Marc Garneau (Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, Lib.)): Bienvenue au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord.

[Traduction]

Nous sommes réunis aujourd'hui sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabée.

[Français]

Aujourd'hui, nous allons continuer notre quatrième étude, qui porte sur la souveraineté, la sécurité et la préparation aux urgences des peuples autochtones dans l'Arctique.

[Traduction]

Pour notre premier groupe de témoins d'aujourd'hui, nous entendons Mme Heather Nicol, directrice de la School for the Study of Canada à l'Université Trent, ainsi que Mme Heather Exner-Pirot, agrégée supérieure à l'Institut Macdonald-Laurier.

Pour assurer le bon déroulement de notre réunion, j'aimerais énoncer quelques règles à suivre.

Les députés ou les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Des services d'interprétation en anglais, en français et en inuktitut sont disponibles pour la première partie de la réunion d'aujourd'hui. Veuillez faire preuve de patience concernant l'interprétation.

Pour les personnes qui participent à distance, le bouton d'interprétation se trouve au bas de votre écran. Vous pouvez écouter la discussion en anglais ou en français. Si l'interprétation est perdue, veuillez m'en informer immédiatement et nous veillerons à rétablir l'interprétation avant de poursuivre.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Si vous êtes en vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer. Le microphone des personnes qui sont dans la salle sera contrôlé par l'agent des délibérations et de la vérification.

Lorsque vous avez la parole, veuillez parler lentement et clairement. Autrement, veuillez mettre votre microphone en sourdine.

Je rappelle que tous les commentaires doivent être formulés par l'intermédiaire de la présidence.

Nous procéderons comme d'habitude: nos deux témoins auront chacune cinq minutes pour leur déclaration préliminaire. Je leur demanderais de se limiter à cinq minutes. Ensuite, nous passerons à la première série de questions.

J'invite maintenant Mme Heather Nicol à commencer.

Mme Heather Nicol (directrice, School for the Study of Canada, Trent University, à titre personnel): Merci beaucoup.

J'espérais que Mme Heather Exner-Pirot commence, car elle a toujours, je pense, des choses plus intéressantes et plus instructives à dire que moi.

Je témoigne de mon point de vue d'éducatrice, de celui d'une personne qui a donné des cours, notamment des cours en études circumpolaires de l'Université de l'Arctique, et qui travaille au sein d'un établissement axé sur l'étude du Nord, mais pas selon une perspective nordique.

Cela m'amène à vous parler aujourd'hui d'une question que je prends très au sérieux, à savoir l'arrimage des besoins actuels en matière d'éducation, de programmes d'études et de perfectionnement de l'enseignement dans le Nord — un sujet qui me passionne — et la nécessité d'établir et de maintenir, en collaboration, un programme d'études culturellement pertinent. J'aimerais plus particulièrement établir un parallèle avec un autre important besoin en éducation dans le Nord, un aspect sous-développé, à mon avis, surtout dans le contexte des récents événements de la fin de semaine sur la côte Est et, malheureusement, dans l'Ouest du Canada, dans la nation crie James Smith. Je parle de la nécessité d'offrir dans les établissements existants du Nord une formation et des programmes d'études postsecondaires agréés élaborés conjointement sur la gestion des catastrophes, la police communautaire, sur la planification logistique et l'intervention, qui requièrent à la fois de l'équipement spécialisé et un personnel hautement qualifié dans la communauté.

Je sais que le Cadre stratégique du Canada pour l'Arctique et le Nord laisse entendre que la sécurité du Nord dépend du développement de la capacité des communautés nordiques d'affronter la menace imminente des changements climatiques et de la vulnérabilité humaine, mais je ne pense pas que ce cadre stratégique encourage véritablement le développement des capacités civiles de manière précise.

J'ai déjà fait une présentation avec M. Christian Leuprecht, du Collège militaire royal sur le rôle des Forces armées canadiennes, mais je pense que la question ne se résume pas à cela. Je dirais qu'il y a beaucoup de responsabilités.

J'ai participé à de nombreuses activités pour sensibiliser à la nécessité que la sécurité humaine dans le Nord requiert à la fois une participation civile et militaire. La réponse des communautés, même lors de réunions portant sur le rôle de la défense et des forces armées, c'est que la population elle-même doit être formée, car nous sommes en première ligne de changements climatiques sans précédent, de catastrophes qui en découlent, d'autres insécurités dues à l'augmentation de l'activité humaine dans le Nord, et nous devons avoir une formation à cet égard.

Nous pourrions y revenir plus tard. Le gouvernement canadien a un certain nombre de programmes qui visent à accroître la capacité de formation. Je parle essentiellement d'études postsecondaires accréditées. Nous avons le laboratoire de recherche de la SRCEA, la Station de recherche de l'Extrême-Arctique, à Cambridge Bay, dont le rôle est d'inciter la communauté scientifique à se tourner vers le nord et à l'encourager à interagir avec les communautés nordiques, mais à ma connaissance, nous n'avons créé aucun programme continu accrédité, au civil, pour la formation sur l'intervention en cas de catastrophe. Encore une fois, nous pourrions en parler plus tard.

On parle souvent du renforcement de la résilience culturelle dans le Nord et de la création conjointe de programmes et de cours en ce sens, mais je pense que le développement des capacités dans le Nord est un aspect extrêmement important. Soulignons qu'à l'échelle du pays, neuf universités offrent une formation sur l'intervention en cas de catastrophe, tant aux premier et deuxième cycles, mais aucune de ces formations n'est axée sur les catastrophes dans le Nord, l'intervention dans le Nord, la planification dans le Nord ou la logistique dans le Nord alors qu'il s'agit d'un contexte et d'une situation très différents qui nécessitent une formation adaptée.

Il existe divers modèles pour ce que je propose, qui est essentiellement d'offrir aux établissements un financement approprié pour des programmes ciblés. Ces établissements pourraient être encouragés à élaborer une formation et des activités de recherche adaptées aux régions nordiques. Il s'agit d'avenues de recherche et d'études qui me semblent intéressantes.

De tels modèles existent en Alaska. Ce sont des centres créés précisément à cette fin. Au Canada, toutefois, seulement deux universités offrent un programme complet de gestion des catastrophes au premier cycle, et plusieurs autres l'offrent au deuxième cycle.

Dans ce contexte, je pense qu'un financement ciblé et l'élaboration de programmes aux échelons fédéral, provincial et territorial pourraient contribuer à accroître la capacité globale en matière de sécurité publique et de gestion des urgences dans l'Arctique et ses collectivités, conformément, à mon avis, aux objectifs du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord.

● (1105)

Le président: Merci, madame Nicol.

Nous passons maintenant à Mme Exner-Pirot.

Vous avez cinq minutes.

Mme Heather Exner-Pirot (agrégée supérieure, Institut Macdonald-Laurier): Monsieur le président, membres du Comité, bonjour.

Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui. C'est un plaisir de prendre la parole après ma collègue, Mme Nicol.

Je souhaite me concentrer sur l'incidence selon moi, de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur la sécurité dans l'Arctique et sur les façons dont le Canada devrait réagir.

J'ai étudié le Conseil de l'Arctique et j'ai longtemps admiré et souligné la collaboration entre les pays de l'Arctique en général et en particulier la capacité de ce forum à se distancier des tensions géopolitiques plus vastes.

Je souligne, monsieur le président, que vous étiez le représentant du Canada à la dernière réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique.

J'ai été à la tête d'un groupe d'universitaires qui a proposé la candidature du Conseil de l'Arctique au prix Nobel de la paix, et j'ai rédigé des articles évalués par des pairs portant sur l'exceptionnalisme de l'Arctique dans les affaires internationales. C'est donc avec le cœur lourd que je considère que la remarquable période de coopération dans l'Arctique entre la Russie et l'Occident, qui s'est amorcée en 1987 avec le célèbre discours de Mikhaïl Gorbatchev, à Mourmansk, dans lequel il invitait à faire de l'Arctique une zone de paix, est maintenant révolue, et que le travail pour entreprendre une nouvelle ère...

[Français]

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Monsieur le président, je m'excuse d'interrompre Mme Exner-Pirot, mais on me dit qu'il est impossible d'effectuer l'interprétation compte tenu de la qualité du son.

[Traduction]

Le président: Je suis désolé de vous interrompre, madame Exner-Pirot, mais nous éprouvons actuellement des problèmes avec l'interprétation.

Pouvez-vous attendre un moment? Nous allons faire une pause. Vous ne perdrez pas votre temps de parole.

● (1110)

[Français]

Madame Gill, on me dit que les interprètes ne pourront pas faire leur travail parce que le micro de la témoin ne permet pas un son d'une qualité suffisante.

Acceptez-vous qu'elle continue?

Mme Marilène Gill: Pour les besoins du Comité, je peux bien sûr accepter qu'elle continue, mais, évidemment, je vais être obligée de noter [inaudible].

Je vous remercie.

Le président: C'est très bien, je vous remercie.

[Traduction]

Madame Exner-Pirot, veuillez poursuivre votre témoignage.

Mme Heather Exner-Pirot: Merci.

J'ai trois principales recommandations concernant notre préparation au nouveau paradigme de sécurité dans l'Arctique.

La première recommandation, à laquelle le gouvernement a déjà commencé à donner suite, est de financer adéquatement la modernisation du NORAD. Je tiens à mentionner que j'appuie cette position et que j'espère, tout comme chacun d'entre vous, que les communautés et les entreprises autochtones du Nord tireront des avantages économiques des investissements réalisés, et que ces communautés seront incluses dans le processus décisionnel civil. La défense continentale et la dissuasion envers l'armement nucléaire ne peuvent plus être reléguées à l'arrière-plan.

Ensuite, le Canada doit accueillir et soutenir une présence plus forte de l'OTAN dans l'Arctique. Les gouvernements conservateurs et libéraux s'y sont opposés pour de bonnes raisons dans le passé, mais il faut se défendre contre la Russie, d'autant plus que le flanc nord de l'OTAN va s'élargir en raison de l'adhésion de la Finlande et de la Suède. Selon moi, la probabilité d'un conflit militaire dans l'Arctique canadien demeure très faible, mais elle est beaucoup plus élevée en Europe du Nord, notamment dans les pays baltes et autour de la mer de Barents. Le Canada devrait se préparer à soutenir ses alliés dans ces régions.

La troisième recommandation, dont on a moins discuté, porte sur la façon de procéder avec le Conseil de l'Arctique. L'organisme a suspendu ses activités, mais des débats sur ce que devraient être la nature et l'étendue de l'implication de la Russie ont cours en ce moment dans les ministères des Affaires étrangères à Washington, à Oslo, à Copenhague, à Helsinki et ailleurs. Il n'y a pas de réponse facile, mais je suis convaincue que le Conseil de l'Arctique ne peut pas continuer ainsi et qu'il doit devenir un A7. Je ne peux pas imaginer la tenue de réunions ministérielles et la prise de photos de famille avec Sergueï Lavrov ou d'autres ministres russes tant que Poutine restera au pouvoir. Un changement de régime prendrait des années, et Poutine pourrait être remplacé par un dirigeant pire. Cet horizon est trop lointain pour que nous restions les bras croisés. Nous devons évoluer.

Il reste aussi des enjeux qui demandent de la communication, voire de la coopération avec la Russie. Il nous faut, par exemple, comprendre et atténuer les impacts des changements climatiques, gérer le développement des pêcheries dans l'océan Arctique et réglementer la navigation maritime. J'estime que nous pouvons créer les conditions pour que cela se concrétise sur le plan technique en fonction des préoccupations en question, et ce, sans avoir à se plier aux restrictions et aux concessions qu'imposerait un organisme régional comme le Conseil de l'Arctique.

[Français]

Mme Marilène Gill: Monsieur le président, excusez-moi.

Réflexion faite, je me demande ce qu'il se passerait si, à l'inverse, il n'y avait pas d'interprétation pour un discours en français seulement. Déciderait-on de suspendre nos travaux ou d'attendre?

Par souci d'équité, je préférerais que nous attendions que l'interprétation puisse être faite, pour que je sois en mesure de comprendre l'ensemble du discours de Mme Exner-Pirot.

Le président: Bien sûr, madame Gill. Cela va prendre une semaine ou quelques jours.

Mme Marilène Gill: Je suis désolée, mais c'est une question de principe.

Je vous remercie.

Le président: Nous allons donc nous arrêter ici.

[Traduction]

Nous allons passer à la période de questions.

Je vais vous demander d'arrêter votre allocution, madame Exner-Pirot, et nous allons passer à la période de questions. Toutefois, si on vous pose une question, nous n'allons pas pouvoir obtenir votre réponse, car l'interprétation n'est pas disponible, ou du moins la qualité audio n'est pas suffisante.

La qualité audio n'est pas suffisante. Malheureusement, les interprètes ne peuvent pas prendre l'anglais avec la qualité audio actuelle et le traduire en français.

Nous sommes pris avec cette situation. J'aurais pensé que cela aurait été vérifié au préalable.

La greffière du Comité (Mme Vanessa Davies): Nous avons vérifié et malheureusement, cela ne fonctionnait pas.

Le président: Cela ne fonctionnait pas. On aurait dû nous avertir.

J'ai bien peur que la seule solution, chers collègues, soit de poser nos questions à Mme Nicol.

Qu'en pensez-vous?

M. Gary Vidal (Desnethé—Mississippi—Rivière Churchill, PCC): Nous ne pouvons rien faire pour améliorer [inaudible].

Le président: Apparemment, il n'y a pas de solution.

Nous avons parlé à l'équipe des TI. Attendons environ cinq minutes et voyons si nous pouvons résoudre le problème.

Nous allons suspendre la réunion pour cinq minutes.

• (1110) _____ (Pause) _____

• (1115)

[Français]

Le président: Tout le monde peut revenir.

Mme Exner-Pirot porte un autre casque d'écoute. Nous allons vérifier si cela fonctionne.

Madame Gill, si vous n'entendez pas l'interprétation, nous arrêtons là.

[Traduction]

Madame Exner-Pirot, je crois comprendre que vous portez un casque d'écoute différent. Essayons ce nouveau casque, et si cela ne fonctionne pas, nous allons devoir passer au plan B.

Allez-y et les interprètes nous feront signe si cela ne fonctionne pas.

Allez-y s'il vous plaît.

Mme Heather Exner-Pirot: Bonjour à tous et à toutes.

Je vais reprendre mes propos pour que les participants francophones puissent nous écouter. Je vais commencer avec les trois recommandations concernant le nouveau paradigme de sécurité de l'Arctique.

La première recommandation, à laquelle le gouvernement a déjà commencé à donner suite, est de financer adéquatement la modernisation du NORAD. Je tiens à mentionner que j'appuie cette position et que j'espère, tout comme chacun d'entre vous, que les communautés et les entreprises autochtones du Nord tireront des avantages économiques des investissements réalisés, et que ces communautés seront incluses dans le processus décisionnel civil. La défense continentale et la dissuasion envers l'armement nucléaire ne peuvent plus être reléguées à l'arrière-plan.

Ensuite, le Canada doit accueillir et soutenir une présence plus forte de l'OTAN dans l'Arctique. Les gouvernements conservateurs et libéraux s'y sont opposés pour de bonnes raisons dans le passé, mais il faut se défendre contre la Russie, d'autant plus que le flanc nord de l'OTAN va s'élargir en raison de l'adhésion de la Finlande et de la Suède. Selon moi, la probabilité d'un conflit militaire dans l'Arctique canadien demeure très faible, mais elle est beaucoup plus élevée en Europe du Nord, notamment dans les pays baltes et autour de la mer de Barents. Le Canada devrait se préparer à soutenir ses alliés dans ces régions.

La troisième recommandation, dont on a moins discuté, porte sur la façon de procéder avec le Conseil de l'Arctique. L'organisme a suspendu ses activités, mais des débats sur ce que devraient être la nature et l'étendue de l'implication de la Russie ont cours en ce moment dans les ministères des Affaires étrangères à Washington, à Oslo, à Copenhague, à Helsinki et ailleurs. Il n'y a pas de réponse facile, mais je suis convaincue que le Conseil de l'Arctique ne peut pas continuer ainsi et qu'il doit devenir un A7. Je ne peux pas imaginer la tenue de réunions ministérielles et la prise de photos de famille avec Sergueï Lavrov ou d'autres ministres russes tant que Poutine restera au pouvoir. Un changement de régime prendrait des années, et Poutine pourrait être remplacé par un dirigeant pire. Cet horizon est trop lointain pour que nous restions les bras croisés. Nous devons évoluer.

Il reste aussi des enjeux qui demandent de communiquer, voire de coopérer avec la Russie. Il nous faut, par exemple, comprendre et atténuer les impacts des changements climatiques, gérer le développement des pêcheries dans l'océan Arctique et régler la navigation maritime. J'estime que nous pouvons créer les conditions de réalisation sur le plan technique en tenant compte des préoccupations en question sans devoir nous plier aux restrictions et aux concessions qu'imposerait un organisme régional comme le Conseil de l'Arctique.

Je vais conclure en rappelant au Comité que la Russie nous prive du choix de poursuivre la coopération dans l'Arctique. L'Occident a tout fait pour que cela fonctionne et pour maintenir une zone de paix pendant trois décennies, mais la Russie nous place dans une position où nous ne pouvons plus colmater nos différends. La Russie a déclenché une guerre d'agression. La Russie a commis des crimes de guerre. La Russie a menacé de lancer une guerre nucléaire, et elle a plongé l'Europe et le monde dans une crise énergétique.

La ligne entre la coopération et les politiques d'apaisement est très fine. Rétrospectivement, je crains que nous ne l'ayons franchie avec notre réaction à l'invasion de la Crimée par la Russie en 2014. Notre inertie a renforcé la détermination de ce pays à envahir l'Ukraine, à commettre des crimes de guerre et à plonger le monde dans une crise.

Tout a été chamboulé, surtout dans l'Arctique. Le Canada peut adopter une position de chef de file dans la création de nouveaux

processus et de nouvelles institutions et coopérations, sans la Russie et sans l'antagoniser, mais en la dissuadant de mener une autre agression.

Merci.

• (1120)

Le président: Merci, madame Exner-Pirot.

Nous allons passer à la première période de questions en commençant par les conservateurs.

Monsieur Vidal, vous avez six minutes.

M. Gary Vidal: Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier les deux témoins. Je vais essayer de m'entretenir avec chacune d'entre vous à l'intérieur du temps qui m'est alloué. J'aimerais commencer avec madame Exner-Pirot.

Votre troisième recommandation renfermait cette idée selon laquelle le Conseil de l'Arctique pourrait devenir un A7. Vous avez souligné que l'organisme faisait du surplace et que nous devons évoluer pour cette raison.

Je serais curieux de savoir ce que seraient, selon vous, les effets de tout cela sur — si je comprends bien — le processus de participation permanente des Autochtones au Conseil de l'Arctique, qui compte des représentants d'un certain nombre d'organismes et d'entités qui n'ont pas de statut juridique, mais qui peuvent apporter une contribution importante. Certains de ces organismes comptent des représentants de la Russie, selon les données historiques.

Si le Conseil de l'Arctique devenait un A7, qu'advierait-il, à votre avis, du processus de participation permanente des Autochtones du Conseil?

Mme Heather Exner-Pirot: Vous avez posé une très bonne question. J'ai assisté à un atelier à Boston, où se trouvaient également des membres des nations Gwich'in et Saami, qui avaient une opinion sur cette question, dont j'aimerais vous faire part.

Les représentants autochtones sont manifestement favorables au Conseil de l'Arctique. Ils craindraient de perdre le seul endroit où les Autochtones ont une représentation à ce niveau si le Conseil de l'Arctique disparaissait. Dans l'état actuel des choses, les participants autochtones de Russie ne peuvent pas participer et s'exprimer en toute sécurité. Les membres saamis et gwich'in disent ne pas savoir comment faire pour entrer en contact ou parler avec leurs collègues russes sans compromettre leur sécurité. Ils ne savent pas ce que peuvent dire leurs collègues russes.

Il y a six participants permanents, dont quatre comptent des Russes. L'un d'entre eux, l'Association russe des populations autochtones du Nord, RAIPON, composée exclusivement de Russes, est en faveur de la guerre en Ukraine. Je devine que l'adhésion de la RAIPON ne suscite pas beaucoup d'enthousiasme, mais avec les trois autres participants actuels, la question se pose. Voilà pourquoi je serais pour l'instauration d'un A7, car ce serait aux participants permanents autochtones de voir comment maintenir leur collaboration avec leurs collègues russes. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas se débarrasser du Conseil de l'Arctique ni rejeter l'idée d'un A7, car nous risquons de voir apparaître des institutions étatiques bilatérales sans composante autochtone forte.

• (1125)

M. Gary Vidal: Merci des réponses intelligentes et approfondies que vous fournissez à chacune de nos questions.

Je vais m'adresser à Mme Nicol à présent.

Vous avez fait surgir chez moi des questions auxquelles je n'avais pas pensé, madame Nicol, lorsque vous avez parlé des événements survenus dans la nation crie de James Smith il y a quelques semaines. Vous avez parlé de la police communautaire. J'ai eu le privilège de rencontrer un des vice-chefs du conseil tribal dont fait partie la nation crie de James Smith. Nous avons parlé de la police communautaire, mais aussi d'un programme de sécurité communautaire qui transcende la police des Premières Nations. Nous avons discuté également du besoin de former les gens de la région pour qu'ils fassent partie des deux composantes.

J'aimerais vous donner l'occasion d'étayer cette idée en revenant sur ce que vous avez dit dans vos observations préliminaires. Je veux vous donner plus de temps pour parler de cette idée précise.

Mme Heather Nicol: Encore une fois, même si je ne suis vraiment pas une experte des services de police communautaire, je sais qu'il y a plusieurs manières de concevoir ces services dans une perspective de formation. Mon expérience de travail dans le Nord du Canada m'a montré que l'effectif sur le terrain là-bas est légèrement inférieur à celui des régions méridionales du Canada.

Par exemple, les gens sont envoyés en formation à l'extérieur de leur communauté. Que la formation pour les services de police communautaire dure jusqu'à deux semaines est une chose, mais il y a également les programmes des services de police communautaire. Mon établissement offre un de ces programmes. Le contenu du cours n'est pas axé sur le Nord, mais nous discutons avec certains organismes de la possibilité d'étoffer le programme en ce sens et de mieux l'adapter.

Selon moi, l'Université Trent n'est pas nécessairement l'endroit idéal pour donner de la formation sur les services de police communautaire destinée aux gens du Nord. Je pense que les programmes et les cursus établis doivent être contextualisés et créés en collaboration avec les communautés, particulièrement celles du Nord du Canada.

Si nous élargissons la discussion pour englober la sécurité publique, nous revenons à la même question. Ce n'est pas seulement une question de connaissance de la logistique et de la planification. Il faut aussi connaître l'équipement et savoir comment gérer tout cela, de même que comprendre les différents organismes concernés. Je pense que cela est un projet beaucoup plus considérable...

M. Gary Vidal: Madame Nicol, je vais m'interposer rapidement, car il ne me reste que 30 secondes.

Je voudrais que vous nous parliez rapidement de la composante culturelle, si pertinente pour les aspects de la formation portant sur la sécurité communautaire ou la police communautaire.

Mme Heather Nicol: Oui. Je pense qu'il faut connaître les objectifs, la raison d'être et les problématiques propres aux services de police, qui sont propres à la région qu'ils desservent et qui s'inscrivent et doivent être compris dans le contexte culturel de la communauté locale. Ces éléments varient beaucoup d'une communauté à l'autre.

Je pense que c'est une occasion de créer en collaboration et de travailler avec les formateurs partenaires, au niveau de la communauté, à la conception de cours qui seraient donnés dans des établissements postsecondaires établis dans le Nord. Nous aurions ainsi des cours mieux adaptés. Il y a de nombreux cours; ceux-ci n'ont

pas à suivre le même modèle universel, mais peuvent contribuer à bâtir la résilience culturelle.

Le président: Merci, monsieur Vidal.

Nous passons maintenant à Mme Atwin.

Madame Atwin, vous avez six minutes.

Mme Jenica Atwin (Fredericton, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci aux deux témoins de ce matin.

Je veux d'abord reconnaître que je m'adresse à vous en territoire non cédé wolastoqiyik, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Lors de mes conversations sur la préparation aux catastrophes, je pense beaucoup, bien évidemment, à mes collègues et aux communautés de l'Atlantique. Ici, au Nouveau-Brunswick, tout va bien, mais vu les liens étroits qui unissent les provinces maritimes, nous pensons beaucoup à toutes les personnes qui ont été gravement affectées par l'ouragan Fiona.

Madame Nicol, j'aimerais commencer avec vous. J'ai été ravie de voir la perspective que vous avez donnée à la conversation en soulevant la question de l'éducation, car je m'identifie moi aussi à ce secteur.

Vous avez également soulevé une nouvelle série de questions, notamment sur la manière de caractériser une catastrophe ou une situation d'urgence. La nation crie James Smith entrerait sans doute dans cette catégorie. Je n'y avais pas pensé, mais merci d'avoir abordé ce point aujourd'hui.

Vous avez mentionné les besoins en recherche et en programmes. C'était mon univers avant mon entrée en politique. De nombreuses études comportent de formidables recommandations sur le soutien à apporter aux communautés autochtones dans le Nord, qui correspondent aux sujets qui nous occupent.

Comment pourrions-nous mieux communiquer et mettre en œuvre ces recommandations au lieu de voir les rapports accumuler la poussière?

• (1130)

Mme Heather Nicol: C'est une très bonne question. Si nous disons que le mal est déjà fait, peut-être que certains rapports amassent déjà la poussière et que nous ne pourrions pas les dépoussiérer et les publier.

J'ai vu des modèles vraiment intéressants employés dans les établissements d'enseignement dans le Nord. Probablement fondés sur la notion de projet de recherche et de programme commun, des projets de recherche effectués en cocréation existent déjà, et il y a des connaissances dans ce domaine. Je pense que le problème est de diriger le tout vers le Nord. Les grands projets et les gros rapports sont issus en règle générale des établissements du Sud. Je n'ai rien à redire là-dessus, mais pendant ce temps-là, les connaissances ne s'institutionnalisent pas dans les universités du Nord.

À mon avis, le principal message à envoyer est l'importance d'accorder la priorité et d'octroyer du financement à l'ensemble des établissements d'enseignement dans le Nord, et non pas seulement à un ou deux d'entre eux. Je sais que la population étudiante est moins grande dans le Nord que dans le Sud, mais certains établissements dans le Sud ne sont pas très peuplés non plus. Prenons l'Université de la Colombie-Britannique. Cet établissement très bien coté, de calibre mondial, compte à peine 3 000 ou 4 000 étudiants. Nous n'avons pas besoin d'universités de la grandeur de l'Université de Toronto dans le Nord. Nous avons plutôt besoin de plusieurs établissements de haut calibre qui offrent des programmes adaptés à la culture et des contenus cocréés. Cela fonctionne dans les deux sens. Ces informations sont envoyées dans le Sud du pays. Ce n'est pas seulement nous qui devons transmettre des informations, car nous ne connaissons pas vraiment les tenants et aboutissants. Les experts se trouvent dans le Nord.

Mme Jenica Atwin: Excellent. Merci beaucoup.

Je vais complètement changer de sujet, ce qui témoigne de la complexité du sujet à l'étude aujourd'hui.

Madame Exner-Pirot, je m'intéresse particulièrement à ce que vous avez dit aujourd'hui sur le rôle du Conseil de l'Arctique. Vous avez mentionné entre autres l'importance d'inclure adéquatement les voix autochtones dans cet espace. Pourriez-vous parler un peu plus de ce principe et de ce que nous pouvons faire pour protéger ces voix?

Le président: Madame Exner-Pirot, êtes-vous avec nous? Nous allons prendre une pause.

• (1130)

(Pause)

• (1135)

Le président: Madame Exner-Pirot, pouvez-vous nous entendre?

Mme Heather Exner-Pirot: Oui. Je vous prie de bien vouloir m'excuser. J'utilise maintenant un ordinateur portable. Comme la connexion WiFi n'est pas très bonne, j'essayais une autre configuration avec un ordinateur différent.

Le président: Madame Atwin, il vous reste maintenant une minute et 37 secondes. Vous pouvez poursuivre.

Mme Jenica Atwin: Merci, monsieur le président.

Je suis heureuse que vous soyez de nouveau des nôtres, madame Exner-Pirot. Je vous posais une question concernant le rôle du Conseil de l'Arctique. Vous avez parlé de la manière dont les voix autochtones devraient être prises en compte. J'aimerais beaucoup que vous nous indiquiez comment il convient de procéder pour assurer l'intégration de ces voix autochtones au fil de notre évolution en vertu de ce nouveau paradigme.

Mme Heather Exner-Pirot: Le Conseil de l'Arctique n'est pas une organisation régie par un traité; c'est plutôt une tribune. Il doit en théorie permettre la collaboration aux fins de la protection de l'environnement et du développement durable, mais il a surtout eu pour avantage d'assurer la coopération avec la Russie, il faut bien dire, et de veiller à ce que les voix autochtones se fassent entendre. Il s'agit de savoir maintenant comment se déroulera la suite des choses avec la Russie, ou plutôt sans la Russie. Je me suis prononcée très clairement à ce sujet. Il faudrait maintenant voir à l'intégration des voix autochtones, si l'on convient effectivement que les choses doivent changer avec la Russie.

Il y a six participants permanents qui ne représentent pas la totalité des peuples autochtones et des résidents du Nord. Ces six groupes exercent toutefois une forte influence en faveur des Autochtones à l'échelle internationale. Il s'agit cependant d'une influence qui ne se traduit pas par un droit de vote, mais il en va de même des autres participants. Tous les dirigeants du Conseil de l'Arctique se montrent très respectueux et inclusifs à l'endroit des Autochtones et se réjouissent de pouvoir compter sur leur point de vue.

On ne peut pas simplement adhérer à l'OTAN ou à l'Organisation maritime internationale, car ces organismes ne prévoient pas les mêmes niveaux de participation autochtone. C'est dans ce contexte qu'il est préférable de ne pas renoncer totalement au Conseil de l'Arctique. D'après moi, nous pouvons soit nous en tenir à un conseil à sept membres régi par les mêmes règles de fonctionnement et la même déclaration, soit profiter de l'occasion pour créer un tout nouveau conseil à sept membres.

• (1140)

Le président: Merci, madame Atwin.

[Français]

Je cède maintenant la parole à Mme Gill.

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Marilène Gill: Je vous remercie, monsieur le président.

Je suis désolée pour tout à l'heure. Je souhaitais, bien sûr, entendre les observations des témoins, mais, par respect pour le travail de nos collègues interprètes, il est important que le son soit bon.

Mesdames Nicol et Exner-Pirot, vos deux présentations m'ont fort intéressée.

Je vais d'abord poser une question à Mme Nicol au sujet des programmes.

Madame Nicol, vous êtes dans le Nord et je représente une circonscription plutôt nordique. Je trouve donc le sujet très intéressant. Nous aimons bien que les recherches se fassent sur le terrain, chez nous, parce que nous avons le terrain et l'expertise, comme vous l'avez si bien dit.

Que voudriez-vous mettre en lumière quant aux lacunes à combler pour qu'il soit possible de répondre de façon adéquate aux situations d'urgence dans le Nord?

Quand on demande des programmes de premier ou de deuxième cycle, c'est qu'il y a vraiment un manque dans la formation offerte relativement à la gestion de ces situations, même s'il y a, comme vous l'avez mentionné, plusieurs universités plus au sud — neuf, si je ne m'abuse — qui offrent ce type de formation.

Quels sont les programmes vraiment nécessaires et différents qui pourraient changer la donne dans les communautés de l'Arctique?

[Traduction]

Mme Heather Nicol: Je n'ai pas entendu l'interprétation. Est-ce que la question pourrait être traduite pour moi? Je crois en avoir saisi l'essentiel, mais j'ai un peu perdu le fil à la toute fin.

Le président: Madame Nicol, voyez-vous le petit symbole pour l'interprétation, le globe terrestre, au bas de votre écran?

Je ne vais pas le déduire du temps alloué.

[Français]

Veillez recommencer, madame Gill.

[Traduction]

Ma collègue va poser à nouveau sa question, et j'ose espérer que vous entendrez l'interprétation.

[Français]

Mme Marilène Gill: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie, madame Nicol.

Je veux vous dire, à toutes les deux, mesdames Nicol et Exner-Pirot, que j'ai beaucoup aimé vos présentations.

Je vais poser deux questions, tout d'abord à Mme Nicol, sur la question des programmes.

Madame Nicol, vous avez mentionné qu'il serait pertinent que des programmes de premier et de deuxième cycle soient offerts dans le Nord, notamment parce que l'expertise s'y trouve.

Comme je viens d'une circonscription nordique, je trouve très intéressant de pouvoir effectuer des recherches sur le terrain.

Vous soulignez qu'il y a des lacunes dans la gestion de la réponse aux urgences et de tout l'aspect sécuritaire dans l'Arctique.

Quelles sont les lacunes ou quels sont les besoins, si vous préférez, que pourraient combler ces programmes comparativement aux formations offertes dans neuf universités au premier cycle et au deuxième cycle dans le Sud?

[Traduction]

Mme Heather Nicol: C'est une bonne question. Merci.

D'abord et avant tout, je ne dirais pas qu'il y a un manque total de compréhension de ce que j'appellerais la sécurité humaine, un concept général qui englobe tous les enjeux de sécurité du Nord dans le contexte des changements climatiques, de l'intensification de l'activité humaine et de la transformation incessante de l'environnement. On ne peut absolument pas affirmer que l'on manque totalement le coche pour ce qui est de ces notions de sécurité humaine et de l'éducation en la matière. L'Université de l'Arctique offre depuis plusieurs années un programme d'études circumpolaires pour les étudiants du Nord. Il y a aussi d'autres établissements qui offrent maintenant des programmes semblables pour l'étude des concepts fondamentaux liés aux besoins et à l'évolution des capacités et de la notion de sécurité dans le contexte du Nord, et des régions arctiques et subarctiques.

Les recherches scientifiques à ce sujet se poursuivent. On s'intéresse aux événements qui se produisent ainsi qu'aux relations de cause à effet. Il manquerait au milieu de tout cela un élément permettant de coaliser ces connaissances et ces résultats pour intégrer un programme complet de formation dûment accrédité au programme d'études des deux nouveaux établissements proposés — et je peux vous assurer que c'est le cas — ainsi que des établissements déjà reconnus. Ainsi, l'Université Memorial a son nouveau campus au Labrador. Par ailleurs, le Collège du Yukon est devenu l'Université du Yukon. À mes yeux, ce sont des établissements postsecondaires sur lesquels on devrait pouvoir miser.

Je pense qu'à l'échelon inférieur — non pas au niveau hiérarchique, mais du point de vue de l'intensité —, il y a assurément de

la place pour des programmes de formation de plus courte durée et davantage spécialisés. C'est sans doute ce que l'on s'emploie d'ores et déjà à faire. Il s'agit de créer une génération de résidents du Nord capables de nourrir une vision des besoins du Nord en matière de sécurité et de la concrétiser au sein de leurs établissements respectifs pour former les experts de demain. En officialisant ce genre de formation, on incitera les jeunes à considérer la sécurité comme une option de carrière, comme un service qu'ils peuvent offrir à leur communauté pour aider celle-ci à être mieux informée et plus résiliente dans ses efforts pour assurer sa survie à long terme. Ce serait un programme d'études fondé sur un très important besoin à combler dans une région donnée.

• (1145)

[Français]

Mme Marilène Gill: Je vous remercie.

Madame Exner-Pirot, je vais vous poser une question concernant le Conseil de l'Arctique, qui m'intéresse également. La Russie n'est pas présente en ce moment, pour les raisons que vous avez mentionnées, mais il reste toute la question des membres permanents des Premières Nations. Justement, je sais que cela pose un problème que la Russie n'y soit pas, parce que les Samis, par exemple, ne sont pas tous représentés.

Si l'on faisait du Conseil de l'Arctique un A7, comme vous l'avez mentionné, de quelle façon pourrait-on s'assurer que ces nations y sont aussi? On voit que, même si elles sont des membres permanents, elles n'ont pas le même accès aux différentes instances. Vous avez parlé d'une tribune dans le cas du Conseil de l'Arctique, mais ce n'est pas nécessairement facile pour elles d'y participer.

Comment voyez-vous cette version renouvelée du Conseil de l'Arctique? Comment intégreriez-vous plus facilement les membres des Premières Nations?

[Traduction]

Mme Heather Exner-Pirot: Merci pour la question.

J'estime que l'on ne peut pas nécessairement affirmer que si l'État russe n'est pas représenté, les Russes faisant partie du Conseil saami, de l'Association internationale des Aléoutes et du Conseil circumpolaire inuit ne sont pas non plus représentés. Je pense qu'il incomberait à chacune de ces organisations de déterminer comment interagir avec ses collègues russes pour défendre leurs intérêts au Conseil de l'Arctique.

Je vous dirai...

[Français]

Mme Marilène Gill: Madame Exner-Pirot, je reviens du Sommet des parlementaires de l'Arctique, et c'est ce qui s'est passé sur la question des Samis. C'est pour cela que je vous posais la question. C'est ce qui se passe en ce moment.

[Traduction]

Mme Heather Exner-Pirot: Je constate que c'est plutôt rare. Ceux qui participent aux réunions du Conseil de l'Arctique ne sont généralement pas les membres russes de ces organisations. Il incombe à l'État russe de déterminer s'il permet aux membres autochtones de voyager à l'étranger ou si des sanctions s'appliquent en pareil cas.

Selon moi, on pourrait facilement réunir un Conseil de l'Arctique à sept membres auxquels se joindraient les cinq autres participants permanents sans que cela soit problématique.

[Français]

Le président: Je vous remercie beaucoup, madame Gill.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer à Mme Idlout.

Madame Idlout, vous avez six minutes.

Je rappelle à nos témoins que si la question n'est pas posée en anglais, il leur est possible de choisir cette langue dans le module d'interprétation.

À vous la parole, madame Idlout.

• (1150)

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:]

??????, ?, ?????? ?????????? ?????, ?????? ?????????? ??? ????
Heather
Nicole, ??? ???? ???? ?????-???? ?????????????? ?????-???? ??
???? ???? ?????????? ?????????? ?????????, ?????? ?????????? ??, ?, ???
?????, ?, ?????? ??? ??, ?, ????? ??????????

[Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:]

À mon point de vue, les dirigeants inuits ont déjà une connaissance experte de ce territoire habité par leur peuple depuis des temps immémoriaux. Quand vous parlez de renforcement des capacités, que voulez-vous dire exactement?

Ma question est pour Mme Nicol.

[Traduction]

Mme Heather Nicol: Nous avons les Forces armées canadiennes et des agences gouvernementales comme Sécurité publique Canada qui interviennent lorsqu'une catastrophe ou un autre événement se produit. Il en va de même de la GRC et d'autres organisations.

Il n'est pas vraiment possible pour les gens du Nord de compter sur leur propre agence apte à participer aux interventions en cas de catastrophe, surtout à grande échelle. Il est nécessaire de mobiliser les ressources de certaines de nos agences gouvernementales, aussi bien fédérales que territoriales, en y adjoignant la connaissance du territoire que possèdent les Inuits et les autres résidents du Nord. Il faut en outre pour ce faire mettre en place les programmes nécessaires pour nous donner cette capacité et pouvoir la mettre de l'avant.

Comme c'est la sécurité des gens qui vivent dans ces régions qui est en cause, il faut leur donner un rôle à jouer, plutôt que d'organiser le tout de l'extérieur en s'appuyant sur une formation dispensée dans d'autres régions du pays ou même à l'étranger. C'est un autre élément du problème. Je pense qu'il convient de rapatrier ces efforts pour y intégrer les connaissances déjà en place.

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Merci.

[Difficultés techniques].

Comment le Canada pourrait-il mieux défendre sa position quant à sa souveraineté dans l'Arctique en s'appuyant sur l'utilisation et l'occupation de ces territoires par les Inuits?

Mme Heather Exner-Pirot: C'est une très bonne question. Tout dépend de la façon dont on définit la souveraineté.

Le passage du Nord-Ouest est davantage un enjeu maritime.

Quant à l'élément le plus pertinent, le plateau continental étendu, il est constitué du plancher océanique. Ce n'est pas un territoire qui peut être occupé par des humains ou qui pourra un jour l'être. Ce territoire s'étend jusqu'à 350 milles dans l'océan Arctique. L'occupation humaine ne fait pas partie des conditions à remplir pour étendre la souveraineté d'un État sur ce plancher océanique.

Il ne fait aucun doute que les contributions des Inuits et leur représentation dans le Canada arctique sont des éléments importants, mais l'utilisation et l'occupation du territoire par l'homme n'auront pas d'incidence sur la plupart des différends à régler à court terme concernant la souveraineté dans l'Arctique. Il n'est pas question ici de la colonne d'eau. Il s'agit simplement du plancher océanique et de la possibilité pour un pays de réglementer ce fond marin au sein de son plateau continental étendu.

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:]

?, ??? ?????, ?, ?????????, ??? ???? Heather Nicole.

[Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:]

Madame Nicol, voudriez-vous répondre à cette question?

[Traduction]

• (1155)

Mme Heather Nicol: Je pense que c'est une question vraiment importante. Je suis persuadée qu'il y a là un rôle important à jouer conformément à un argument très convaincant mis de l'avant par... J'ai pris connaissance de certains des travaux soumis, si je ne m'abuse, à un comité sénatorial à ce sujet. Je ne sais plus trop quel cabinet d'avocats s'est penché sur la question. Je pense qu'il y a une chose que les gens doivent comprendre d'abord et avant tout. Il faut savoir que tout cela s'inscrit dans le genre de débats que nous tenons à propos de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et quant au droit des Autochtones de participer à ces échanges, car ils sont effectivement souverains sur leur propre territoire, un droit qu'ils détiennent depuis la nuit des temps.

Voici un exemple pour vous montrer à quel point le soutien semble bien senti en ce sens. J'ai participé à une conférence en Australie où j'ai mentionné le fait que l'archipel a été cédé à la Grande-Bretagne en 1880. Un de nos principaux défenseurs — et je ne dirais pas de qui il s'agit — était présent et est intervenu pour souligner à juste titre que l'archipel et le passage du Nord-Ouest sont en fait canadiens, car les Inuits y habitent depuis toujours. Je pense que le message est clair. Je crois qu'il s'agit de continuer à le relayer en remettant en question cette notion voulant que les droits des Inuits de la région du passage du Nord-Ouest et de l'archipel soient limités par des documents et des attitudes au sujet du rôle des Autochtones qui sont sans doute issus de délibérations d'un autre siècle.

Je ne sais pas si cela peut vous éclairer un peu.

Le président: Merci beaucoup.

C'est tout le temps que nous avons avec ce groupe de témoins. Je tiens à remercier Mmes Nicol et Exner-Pirot d'avoir été des nôtres aujourd'hui. Malgré les difficultés techniques que nous avons pu connaître au cours de la dernière heure, il était très important que nous puissions vous entendre et obtenir vos réponses à certaines de nos questions. Nous sommes très reconnaissants d'avoir ainsi contribué à l'étude du Comité.

Nous allons nous arrêter quelques instants, le temps d'établir la connexion avec nos prochains témoins.

- (1155) _____ (Pause) _____
- (1200)

Le président: Chers collègues, nous accueillons maintenant notre second groupe de témoins pour aujourd'hui.

Nous allons donc entendre M. David Joanasié, ministre des Services communautaires et gouvernementaux du Nunavut; le chef Darcy Gray du gouvernement mi'gmaq de Listuguj; et le chef Joe Alphonse de la Première Nation des Tsilhqot'in.

Je rappelle à nos témoins qu'ils ont droit à cinq minutes chacun pour leurs observations préliminaires après quoi nous passerons aux questions des membres du Comité. Certaines de ces questions pourraient être posées dans une langue autre que l'anglais, soit en français ou en inuktitut. Pour vous assurer de bien comprendre, vous pouvez utiliser la fonction d'interprétation au bas de votre écran. C'est l'icône qui ressemble à un globe terrestre. Si vous vous exprimez en anglais, vous n'avez qu'à choisir cette langue pour bien entendre la question.

Sans plus tarder, j'inviterais le ministre David Joanasié à ouvrir le bal pour les cinq prochaines minutes.

- (1205)
- L'hon. David Joanasié (ministre des Services communautaires et gouvernementaux, Gouvernement du Nunavut):** Je vous remercie et je vous salue depuis le Nunavut, monsieur le président Garneau. Merci de m'avoir invité à présenter un exposé devant votre comité.

[Le témoin s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

... la députée du Nunavut.

[Traduction]

Permettez-moi de vous présenter mes observations préliminaires pour vous donner un aperçu de la gestion des situations d'urgence au Nunavut. Situons d'abord les choses dans leur contexte.

La masse continentale du Nunavut est gigantesque. Elle compte pour environ 20 % de la superficie du Canada, un très vaste territoire sur lequel la population est éparpillée à raison d'à peine 0,02 Nunavumiut par kilomètre carré. Notre population de quelque 39 000 Inuits et résidents du Nord est répartie entre 25 collectivités accessibles uniquement par avion, chacune d'elles se distinguant par sa résilience. C'est un processus qui prend racine à l'échelon local pour s'étendre grâce à la coordination et à la collaboration.

Les défis logistiques sont nombreux, mais les Nunavumiuts ne manquent pas de résilience. Les Canadiens du Nord sont tout à fait capables de prendre soin d'eux-mêmes et de leurs communautés dans les moments difficiles et les situations d'urgence comme nous en avons connu plus d'une au cours des dernières années.

La Division de la gestion des urgences au Nunavut est chargée de l'organisation des mesures d'urgence et du soutien aux opérations de recherche et sauvetage sur le territoire. Ces actions sont guidées par la Loi sur les mesures d'urgence qui autorise le ministre responsable de cette division à faciliter la mise au point de mécanismes de gestion des urgences au sein du gouvernement territorial et des administrations locales. Pour assurer la protection des Nunavumiuts, nous poursuivons nos efforts en vue de parachever le programme territorial de planification de la continuité des activités dans le contexte de l'entrée en vigueur de la Loi sur les mesures d'urgence. Nous aidons le gouvernement territorial et les instances locales à se préparer aux urgences et aux catastrophes, à en atténuer les effets, à y réagir et à se rétablir après coup.

La Division de la gestion des mesures d'urgence du Nunavut s'efforce d'établir des relations avec les autres gouvernements du Nord pour tirer des enseignements de ces partenariats. Nous sommes ainsi en constante communication avec nos partenaires des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon dans le but de rétablir la table ronde pour la gestion des urgences dans le Nord. En outre, nous collaborons de près avec le Yukon pour contribuer à la mise en place du cadre de gestion des urgences de ce territoire.

À l'instar de nos homologues du Nord, nous devons composer avec des facteurs comme la faible accessibilité, les coûts croissants et l'érosion de nos infrastructures essentielles dans un contexte où les risques encourus nous exposent à des répercussions de plus en plus graves. Nos infrastructures essentielles sont désuètes, et nous devons nous pencher sérieusement sur les éléments pouvant être problématiques au sein de nos systèmes.

En 2022, la municipalité de Clyde River a décrété l'état d'urgence à l'échelon local en raison de problèmes liés à l'entretien de ses équipements lourds, ces problèmes ayant été rapidement exacerbés par une série de blizzards. L'état d'urgence ainsi décrété s'est traduit par des maisons sans combustible pour le chauffage, des réservoirs sans eau et des résidents privés d'un accès aux services essentiels, entre autres problèmes critiques. Des mesures d'intervention efficaces ont permis de mettre fin à cette situation d'urgence.

La planification des mesures d'urgence est l'élément déterminant pour l'atténuation des effets d'une catastrophe. Les problèmes peuvent prendre rapidement de l'ampleur, au même titre que les difficultés auxquelles notre population est exposée. Une machinerie défectueuse peut mener à des problèmes de sécurité et d'accès aux denrées alimentaires. Nous en arrivons à un point de bascule où des infrastructures de logement mises à rude épreuve peuvent subir des dommages et devenir inhabitables, ce qui contribue au surpeuplement. Les risques de contracter une maladie transmissible comme la tuberculose augmentent alors. Le système de santé doit mettre les bouchées doubles pour répondre à des besoins qui explosent. Les impacts sont considérables et variés; ils peuvent se faire ressentir dans l'ensemble du territoire. Les services territoriaux de planification des mesures d'urgence permettent à ce moment-là de renverser la vapeur.

La sécurité civile au Nunavut mise sur l'efficacité combinée d'un plan d'urgence pour une période de 72 heures et d'un plan tous risques. Nous gérons sans cesse les risques qu'encourt le territoire en considérant des éléments comme la situation géographique, la distance, l'âge des infrastructures, la longueur des pistes d'atterrissage et la saison du transport maritime.

• (1210)

Nous appuyons les interventions à court et à moyen terme en stockant de l'équipement adapté aux différents types d'urgence et pouvant être transporté par un petit aéronef. Le plan tous risques du Nunavut est établi en fonction des risques mesurés par les communautés au moyen d'un outil de détermination des dangers et d'évaluation des risques.

La Division de la gestion des urgences du Nunavut souhaite offrir une formation bisannuelle à chaque municipalité. Les séances de formation et de perfectionnement comprennent un examen, une mise à jour et une mise à l'essai des plans communautaires. Nous nous assurons que les rôles et les responsabilités sont clairement définis pour chaque hameau. Cet effort de formation nous permettra de pouvoir compter sur un plan d'intervention d'urgence actualisé dans chacune de nos 25 collectivités. La prochaine étape de notre programme de formation des responsables municipaux visera à s'assurer que des plans détaillés sont en place pour tous les risques relevés.

En terminant, je veux souligner l'importance des services d'intervention d'urgence pour protéger les Nunavumiuts des catastrophes tout en reconnaissant que nos partenaires fédéraux et du Nord sont de précieux alliés à ce chapitre. Lorsque des enjeux outrepassent la capacité territoriale, nous pouvons compter sur Sécurité publique Canada pour venir à notre secours.

Le moment est venu de tous vous remercier pour le temps que vous m'avez consacré et de remercier également nos partenaires fédéraux de leur soutien indéfectible dans les situations d'urgence et de catastrophe.

Qujannamiik.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Nous allons maintenant entendre le chef Darcy Gray.

Vous avez cinq minutes.

Le chef Darcy Gray (Gouvernement Mi'gmaq de Listuguj): Bonjour. C'est un honneur de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je m'appelle Darcy Gray et je suis le chef du gouvernement Mi'gmaq de Listuguj. Je veux mentionner, au nom de la communauté de Listuguj, que nos cœurs sont avec nos frères et sœurs Mi'gmaq et avec tous ceux qui ont été touchés par l'ouragan Fiona.

Au printemps 2018, notre communauté a fait face à d'importantes inondations dans plusieurs maisons en raison d'une combinaison explosive d'événements, soit des chutes de neige abondantes en hiver, un réchauffement rapide des températures et de fortes pluies. C'est un vendredi soir, vers la fin avril, que nous avons commencé à recevoir des appels parce que des sous-sols étaient inondés. Des secours ont été envoyés. Puis, comme les appels ne cessaient d'affluer, nous n'avons pas tardé à nous rendre compte qu'il fallait une intervention à bien plus grande échelle.

Le lendemain matin, nous avons mis en place un centre de commandement dans notre bâtiment des ressources naturelles, en faisant appel à du personnel de la sécurité publique, de l'infrastructure et des immobilisations, des communications, de la santé et de divers autres services. Un centre d'appels a été mis sur pied. Nos gardes forestiers et nos pompiers ont procédé aux évaluations initiales et aux vérifications, en fournissant et en installant des pompes de puisard au besoin. La réponse a été rapide et assez bien coordonnée, malgré un certain chaos.

Je me souviens qu'à un moment donné, j'ai remis ma carte de crédit personnelle à l'un de nos travailleurs sociaux pour qu'il se rende à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, à une heure de route, afin d'acheter toutes les pompes qu'ils avaient, parce que chez nous, il n'y en avait plus nulle part. Notre personnel de la santé veillait au bien-être de nos intervenants et a aidé à repérer les maisons où il pouvait y avoir des circonstances particulières ou des risques supplémentaires pour des raisons de santé. De plus grosses pompes ont été mises en place pour évacuer l'eau des zones clés et réduire le plus possible le risque de nouvelles inondations. Des membres de la communauté se sont portés volontaires et ont offert des pompes ou des génératrices, tout ce qu'ils pouvaient, pour aider. Nous avons fait ce que nous devons faire, en nous rassemblant comme nous le faisons souvent en temps de crise. Nous étions également en contact avec les gens de la Gestion des urgences de SAC. Leur soutien nous a été précieux. Ils nous ont aidés à trouver le matériel et les fournitures voulus. Ils nous ont fourni des conseils et un soutien pendant la réponse initiale et tout au long du travail qui a suivi.

Après la réponse initiale à la crise, une société de gestion de projet indépendante a été chargée de réaliser des évaluations. Environ 55 maisons ont été ciblées et évaluées pour des réparations en raison des inondations. Le rapport décrivait l'étendue des réparations nécessaires et leur coût approximatif. On y précisait qu'il fallait vider et nettoyer les sous-sols, et qu'il était impératif de prendre des mesures pour éliminer les moisissures, installer des membranes et imperméabiliser les lieux, au minimum. Dans bien des cas, cela nécessitait de soulever les fondations au complet et de reconstruire à neuf, en raison du niveau élevé des eaux souterraines. Nous avons reçu l'instruction, à ce moment-là, de la part de la Gestion des urgences, de nous mettre à l'oeuvre aussi vite que possible et de reconstruire en mieux. Nous avons engagé des équipes pour nettoyer et vider les sous-sols inondés. Nous avons tout consigné par écrit, effectué un suivi et soutenu au mieux de nos ressources collectives. Nous sommes passés à l'action et avons fait ce qu'il fallait faire.

Plusieurs mois après, le projet est passé, au sein du bureau régional de SAC, de la Gestion des urgences à l'Infrastructure. Du même coup, les critères pour déterminer quelles maisons étaient admissibles à des réparations ont changé, l'aide étant désormais réservée exclusivement aux maisons inondées en raison de l'élévation du niveau des eaux souterraines au printemps 2018. Le nombre de maisons admissibles selon les nouveaux critères a ainsi chuté à environ 40; cependant, nous avons déjà vidé la plupart, sinon toutes les maisons ciblées lors de la première évaluation. Nous avons besoin d'une solution pour ces 15 maisons.

LMG Capital and Infrastructure a joint ses forces à celles du service Infrastructure de SAC pour trouver une solution, et SAC a accepté de couvrir le coût des réparations, mais pas des mesures pour régler le problème à la source, créant ainsi une lacune problématique: les sous-sols seront inondés à nouveau si nous ne nous attaquons pas à la cause principale du problème. Notre équipe de l'infrastructure et des immobilisations a trouvé des solutions pour combler cette lacune et s'est attaquée aux causes des inondations des autres maisons aussi. Nous avons terminé les différentes phases des mesures correctrices en 2020, et aucune de ces maisons n'a été inondée à nouveau, mais nous retenons notre souffle chaque printemps en surveillant la situation de près.

Ces événements et ces mesures ont occasionné un stress énorme au personnel qui est intervenu et aux familles touchées. Ceux qui ont participé au nettoyage se sont retrouvés à soutenir des familles ayant perdu des objets irremplaçables comme de précieux albums photos. Nos professionnels de la santé ont offert du soutien aux familles traumatisées en les aidant à remplir les formulaires nécessaires pour remplacer les objets perdus ou obtenir des subventions pour compenser les frais engagés pendant les semaines ou les mois où ils devaient se loger ailleurs. Une partie de l'équipe des finances a été affectée au dossier, afin d'aider les travailleurs de la santé à suivre, gérer, consigner, déclarer et traiter les paiements, pour répondre à la fois aux exigences en matière de rapports et aux attentes des personnes touchées.

Cela a été difficile pour notre communauté. Cela a été difficile pour notre personnel. Cela a été difficile pour notre organisation. De plus, je me dois de souligner les efforts de toutes les personnes qui sont intervenues, depuis les premiers répondants jusqu'à ceux qui ont aidé à reconstruire et à réparer les maisons, puis à ceux qui ont aidé les familles à rentrer chez elles, en passant par tous ceux qui ont collaboré avec SAC, LMG et les autres tout au long du processus. Notre réponse n'était pas parfaite, mais dans l'ensemble, nous considérons que c'est un succès. Depuis, nous continuons de travailler avec SAC pour offrir de la formation sur la gestion des urgences au personnel et aux membres élus du conseil. Nous reconnaissons également l'importance d'une bonne communication et d'une bonne collaboration entre LMG et SAC, et cela nous a grandement aidés dans nos interventions pendant la pandémie.

Je dois également souligner que l'évaluation de la source des problèmes a donné lieu à de nombreux projets d'atténuation des inondations dans la communauté, pour mieux composer avec des niveaux élevés des eaux souterraines.

• (1215)

Je vous remercie de m'offrir l'occasion d'en témoigner devant vous aujourd'hui.

Le président: Merci beaucoup, chef Gray.

Nous allons maintenant entendre le chef Joe Alphonse.

Chef, vous avez cinq minutes.

Le chef Joe Alphonse (Gouvernement national Tsilhqot'in): Merci, monsieur le président.

Au nom du gouvernement national des Tsilhqot'in, nous tenons à remercier le Comité de nous avoir invités à comparaître sur ce sujet important.

Je parlerai aujourd'hui de la nécessité de nous préparer aux situations d'urgence au sein de la nation des Tsilhqot'in, la seule nation au Canada qui possède un titre autochtone reconnu par la Cour suprême du Canada en 2014.

En 2017, la nation des Tsilhqot'in a fait face à de nombreux feux de forêt, qui ont brûlé des terres de la taille de l'île de Vancouver dans leur région. Nous avons enregistré deux des trois plus grands incendies de l'histoire du Canada. Quatre-vingt-cinq pour cent de ma région a été ravagée par le feu. Personne n'a de meilleurs arbres noirs que la nation Tsilhqot'in.

Le plus difficile, quand survient une catastrophe comme celle-ci, ce sont les questions de compétence et l'éloignement de nos communautés. Quand des organismes extérieurs ont exigé l'évacuation de nos communautés, beaucoup d'entre elles ont décidé de gérer

leur propre population. Nous sommes la seule nation dans l'histoire du Canada à avoir refusé un ordre d'évacuation. Nous resterons sur place et nous battons nous-mêmes.

Notre nation se situe à sept heures de route au nord de Vancouver, et il n'y a qu'une autoroute principale pour y entrer et en sortir. Nous n'avons qu'une ligne de transmission de l'électricité pour les six bandes et aucun service cellulaire. Quand une panne d'électricité survient, nous perdons tout accès à Internet et au téléphone résidentiel, nos réfrigérateurs et congélateurs cessent de fonctionner, et nos aliments périssent.

Après les incendies de 2017, la nation des Tsilhqot'in a publié un rapport intitulé *The Fires Awakened Us*. Ce rapport contient 33 appels à l'action.

L'une des meilleures façons de veiller à ce que les communautés autochtones soient prêtes à intervenir, c'est de reconnaître leurs compétences en matière de préparation et de gestion des situations d'urgence. Il faut pour cela un investissement de la part du Canada et de la Colombie-Britannique, pour créer une formation sur les infrastructures d'urgence à l'intention de tous les membres. Un premier pas a été franchi, avec le premier accord de gestion tripartite au Canada entre la nation des Tsilhqot'in, le Canada et la Colombie-Britannique, qui a été renouvelé cette année encore.

Parmi les problèmes auxquels nous avons été confrontés en 2017, il y a eu la venue des gens de SAC sur notre territoire, dans notre communauté, et la promesse qu'ils couvriraient tous les coûts liés à la protection de notre communauté. Depuis 2017, c'est toujours un combat. Le moindre détail financier fait l'objet de discussions incessantes, au point que sur les 800 000 \$ qui nous étaient dus, 500 000 \$ restent toujours impayés.

Nous avons fait appel au système judiciaire. Lorsqu'il est devenu absolument clair qu'il n'y avait aucun espoir qu'ils gagnent ce procès, ils nous ont payés intégralement, sans poser de questions.

Je dirais que dans une période de crise comme celle-là, les incendies n'ont jamais représenté une menace pour ma communauté. Notre région est tributaire des feux de forêt. Nous en voyons beaucoup. Les Autochtones de notre région ont tous grandi en combattant les incendies. Nous connaissons bien la région. Nous la connaissons mieux que les pompiers de la Colombie-Britannique, mieux que tous les pompiers qui viennent de partout au Canada et dans le monde. Il y a des pompiers australiens et mexicains qui n'avaient jamais vu de feux de forêt atteindre la hauteur qu'ils ont atteinte ici. Nous connaissons tous les sentiers de chasse, les autoroutes, les routes et les chemins de traverse. En cas d'urgence, nos guides connaissent ce territoire mieux que quiconque.

Il est essentiel que ce soit reconnu. Nous avons nos propres apprentis. Ce doit être reconnu et pris en compte dans les plans dans des périodes comme celle-ci.

Nous pensons que la crise de 2017 est le résultat de mauvaises pratiques d'aménagement forestier. Nous savons désormais que nous participerons à chaque décision à partir de maintenant.

• (1220)

Ce que nous avons fait en 2017, c'est d'exercer notre autonomie gouvernementale, et cette compétence doit être reconnue et respectée.

Sechanalyagh.

Le président: Merci, chef Alphonse.

Nous allons maintenant procéder à la première série de questions, en commençant par les conservateurs.

Monsieur Shields, vous avez six minutes.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Je m'adresse d'abord au ministre, afin de lui poser une question très précise sur les communications. Pouvez-vous me décrire l'étendue des réseaux de communication dont vous disposez actuellement et ce qu'il vous faudrait faire pour élargir l'accès à la large bande et obtenir toute la couverture nécessaire?

L'hon. David Joanasié: Je crois que pour les communications, toutes nos communautés dépendent actuellement des services par satellite. Nous travaillons à un projet de fibre optique, qui reliera Iqaluit au réseau d'ici quelques années et qui est plus qu'attendu. Cela aidera énormément à offrir des services de télécommunications robustes et essentiels dans chaque communauté. De plus, c'est un domaine dans lequel la technologie évolue vite, donc nous souhaitons pouvoir exploiter cette ressource dès que possible.

• (1225)

M. Martin Shields: Je vous remercie. Je pense que ce que vous laissez entendre, c'est que « quelques années », c'est trop long, et que comme la technologie évolue rapidement, il faut être à l'avant-garde pour profiter de cette technologie et la mettre au service de la sécurité. Je suppose que c'est ce que vous voulez dire.

L'hon. David Joanasié: Eh bien, nous nous débrouillons avec ce que nous avons. Notre équipe d'intervention d'urgence dispose de tous les appareils de communication possibles, qu'on pense aux téléphones satellites ou à d'autres choses. Nous exploitons ces outils et ces appareils de communication le mieux possible et nous les mettons à la disposition de nos communautés également. Les appareils SPOT, en particulier, sont très efficaces et utiles pour faciliter les efforts de recherche et de sauvetage.

M. Martin Shields: Merci.

Chef Gray, où en êtes-vous avec vos systèmes de communication et de quoi avez-vous besoin pour la suite?

Le chef Darcy Gray: Pour nous, l'important est de continuer de renforcer les capacités internes pour faire face aux problèmes. Je pense que les autres témoins en ont parlé également.

Nous avons beaucoup de compétences dans notre communauté, et c'est la collaboration et le soutien de SAC et des autres gouvernements qui nous aident en temps de crise. Je dirais surtout que nous n'avons pas les ressources nécessaires pour toujours avoir une équipe de garde ou des gens prêts à réagir quand il le faut, et que c'est cette expertise ou ces ressources supplémentaires qui peuvent intervenir, ou il peut s'agir d'équipement... Nous ne sommes pas si éloignés, mais en même temps, il y a toujours des problèmes d'accès à certains équipements en raison de notre emplacement.

Je dirais que ces événements nous portent à prendre conscience de la nécessité de nous doter d'un plan de communication robuste, d'adopter une structure de commandement unifiée à l'interne et d'avoir une personne-ressource à SAC ou au sein des autres gouvernements, pour atténuer grandement la confusion actuelle.

M. Martin Shields: Je vous remercie.

Chef Alphonse, vous parlez des pratiques d'aménagement forestier: pouvez-vous nous expliquer brièvement la différence entre ce que nous avons fait jusqu'ici et ce qu'il faudrait faire, d'après vous?

Le chef Joe Alphonse: Oui. Je pense qu'à l'heure actuelle, la foresterie est gérée en fonction des profits à court terme, un point c'est tout. Il y a des épidémies de dendroctones qui ravagent les arbres, et les arbres tombent. La quantité de combustible au sol est insensée. En 2017, c'est ce qui a donné tant d'intensité aux incendies. Il doit y avoir plus de brûlage dirigé au début du printemps, comme à l'époque de nos ancêtres, pour éliminer le combustible, pour qu'il n'y ait pas de sol forestier et que les incendies ne présentent pas une si grande menace. Nous vivons dans une région semi-désertique de la province. Il n'y a pas beaucoup de pluie sur notre territoire, même une année normale, si bien que notre peuple est habitué de composer avec les incendies.

M. Martin Shields: Que feriez-vous pour changer la donne?

Le chef Joe Alphonse: Je viens de dire qu'il faut faire du brûlage au début du printemps, de petits feux régionaux, pour éliminer autant que possible les débris de bois au sol dans la forêt. Dans certaines zones, le bois mort qui jonche le sol peut atteindre une hauteur de 10 ou 12 pieds. Ce n'est pas de la bonne gestion.

M. Martin Shields: C'est ce sur quoi je voulais vous entendre insister: que c'est le combustible au sol que crée les incendies et qu'il existe des techniques de brûlage pour remédier à la situation, plutôt que de simplement laisser le bois mort s'accumuler.

Le chef Joe Alphonse: Oui, c'est vrai, dans une certaine mesure. On peut également bûcher certaines zones problématiques, entre autres. Il faut avoir un bon stock de ressources aussi. Tout propriétaire de magasin fera la même chose pour ce qu'il veut vendre dans son commerce. Si nous voulons générer des revenus à partir de nos ressources naturelles, il faut bien connaître nos ressources et bien les gérer.

M. Martin Shields: Merci.

Le président: Nous allons passer à M. Powlowski pour six minutes.

• (1230)

M. Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Tout d'abord, chef Alphonse, vous pourriez peut-être soumettre au Comité une copie écrite des 33 appels à l'action que vous avez formulés dans « *The Fires Awakened Us* ». Ainsi, ils pourront faire partie du rapport du Comité. Vous n'êtes pas obligé de nous les énumérer maintenant, mais ils pourront être pris en compte.

Ensuite, j'aimerais m'adresser au ministre Joanasié. Vous avez parlé de Clyde River et vous avez dit qu'à cause de l'infrastructure vieillissante, vous avez eu une urgence là-bas: il n'y avait ni carburant ni eau. Pouvez-vous nous expliquer brièvement quel est le problème d'infrastructure?

L'hon. David Joanasié: Il s'agit d'un problème lié au programme d'entretien de l'équipement lourd, que nous aidions à gérer avec le village. Le carburant utilisé n'était pas adéquat en soi, et cela nuisait aux services offerts dans la communauté pour le déneigement des routes et le reste. Cependant, quand le village a déclaré l'état d'urgence, nous avons immédiatement fourni le soutien nécessaire à ce moment-là, en examinant immédiatement l'état des lieux. Par exemple, il y a de l'équipement lourd à l'aéroport qui appartient au gouvernement et est exploité par lui, que nous avons mis à la disposition du village. Nous avons fait venir du diesel là-bas pour assurer le bon fonctionnement de l'équipement.

Cela montre bien que quand des maisons ne sont pas entretenues en temps voulu et de façon régulière... J'ai mentionné qu'il y avait des réservoirs d'eau qui étaient vides et que, bien sûr, les réservoirs d'eaux usées étaient pleins, ce qui a eu un impact sur le logement et la vie des personnes et des familles. La communauté était soumise à de grands stress, et l'infrastructure en a souffert aussi.

M. Marcus Powlowski: Pour le chef Gray, c'était les inondations; pour le chef Alphonse, c'était les incendies; pour le ministre Joanasié, c'était davantage un problème d'infrastructure. Je dirais, parce que j'ai eu des problèmes de ce genre dans ma circonscription, avec les inondations record que nous avons connues ce printemps dans le bassin de la rivière Winnipeg, dans le Nord-Ouest de l'Ontario, que ce genre d'événements deviendra de plus en plus fréquent en raison des changements climatiques. Au sein de vos communautés, envisagez-vous la possibilité que les problèmes de ce genre s'accroissent avec les changements climatiques? Avez-vous les ressources nécessaires pour étudier la chose et vous y préparer, puisqu'on peut s'attendre à ce que ces événements se multiplient? Avez-vous les ressources nécessaires? Avez-vous fait les études nécessaires?

Je ne sais pas qui veut commencer.

Le président: Commençons par le chef Gray, puis nous passons au chef Alphonse et enfin au ministre Joanasié.

Le chef Darcy Gray: Nous avons évidemment effectué quelques évaluations de nos risques d'inondation. Nous partageons les préoccupations que vous avez soulevées.

Cette inondation particulière était due à l'écoulement printanier, à une quantité de neige importante et au réchauffement des températures. Je pense que nous pouvons nous attendre à ce que cela continue, mais l'un des problèmes que nous avons rencontrés était que les eaux de l'écoulement n'avaient nulle part où aller. Certains des ponceaux et des cours d'eau clés qui détournaient naturellement les eaux de l'écoulement au printemps avaient été bloqués, et nous avons donc pris de nombreuses mesures correctrices ces dernières années pour les débloquer et réduire le risque.

Nous travaillons également sur un projet de remise en état du rivage et cherchons des façons de renforcer certaines des maisons situées près de la rive ou qui se trouvent un peu plus bas dans la nappe phréatique. Nous faisons ce que nous pouvons. Nous avons, je pense, deux ou trois maisons dont on a recommandé le déplacement. Tout au long du processus, nous avons eu la chance d'avoir le soutien de SAC, et la plupart de ces projets ou efforts de remise en état ont été financés.

Encore une fois, je pense que nous avons la chance d'avoir ici une capacité importante et la possibilité de réaliser ces projets, mais nous restons très préoccupés et surveillons ce qui se passe autour de nous.

• (1235)

Le président: Allez-y, chef Alphonse.

Le chef Joe Alphonse: Je pense que c'est une chose d'être préparé... Nous sommes préparés. Nous vivons ici. Nous vivons ici depuis des générations. En cas d'incendie, nous savons quoi faire. Aujourd'hui, nous passons de la saison des inondations au printemps à celle des incendies et des pandémies. Nous sommes bien entraînés.

J'estime que le problème vient des responsables gouvernementaux. Comme je l'ai dit plus tôt, les incendies n'ont jamais constitué une menace pour nous. Ce sont les représentants du gouvernement

qui étaient une menace. La première réponse de tous les représentants du gouvernement qui sont venus dans notre communauté en 2017 a été de poser des questions du genre: « Savez-vous seulement combien de personnes vivent dans votre communauté? Est-ce que vous avez un plan, au moins? ».

Pourquoi tous les non-autochtones pensent-ils automatiquement que les collectivités des Premières Nations ne savent pas ce qu'elles font? Nous avons d'excellentes politiques et plus d'expérience que n'importe quelle collectivité au Canada en matière de lutte contre les incendies. Si nos équipes de pompiers se mesuraient à n'importe quelle équipe de la Colombie-Britannique ou du Canada, je vous garantis que mes équipes gagneraient haut la main.

Après coup, SAC nous a dit: « Nous n'allons pas vous payer. Le gouvernement fédéral n'est pas fiduciairement responsable des collectivités des Premières Nations dans les situations d'urgence. »

Dites-moi...

Le président: Merci, chef Alphonse.

Allez-y, monsieur le ministre Joanasié.

L'hon. David Joanasié: Le changement climatique fait peser de nombreuses menaces, notamment sur nos infrastructures. Au sein de mon ministère, nous effectuons beaucoup d'évaluations de sites et d'études de faisabilité, qu'il s'agisse de construire de nouvelles infrastructures ou de réparer ou rénover des infrastructures existantes. Nous voulons également inclure de l'information pour nous assurer qu'il y a, par exemple, du pergélisol, ou si l'écoulement printanier est plus important, que les effets du changement climatique sont pris en compte.

Nous voulons disposer de plus de ressources dans ce domaine, pas seulement de mon ministère. Si le ministère de l'Environnement du Nunavut et le gouvernement fédéral ont des ressources disponibles, nous voulons les utiliser. Nous voulons absolument tirer parti de possibilités qui nous permettent de veiller à ce que nos bâtiments et les personnes qu'ils servent aient une structure solide et puissent résister au climat dans lequel nous vivons.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Marilène Gill: Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie les trois témoins de leur présentation.

Tout d'abord, comme vous, chef Gray, j'étais de tout cœur avec les gens de Listuguj, du Québec et des Maritimes relativement à l'ouragan Fiona qui s'y est déchaîné.

Chef Gray, vous l'avez aussi été lors des inondations des dernières années. La première de mes deux questions s'adresse à vous ainsi qu'à l'ensemble des témoins. Elle porte sur l'un des éléments que vous avez soulignés dans votre allocution d'ouverture relativement aux critères qui ont été modifiés pendant la crise.

Que pouvez-vous suggérer au Comité pour que, à un moment où tout le monde est sur le qui-vive et inquiet, les communautés n'aient pas à s'inquiéter de ce qui arrivera et qu'elles soient assurées d'avoir un soutien?

[Traduction]

Le chef Darcy Gray: Nous avons effectué le travail en suivant les consignes du service de gestion des urgences de SAC, qui nous a demandé de faire le nécessaire, de réparer ces maisons et de le faire rapidement. C'est donc ce que nous avons fait, et nous l'avons fait avec une rapidité surprenante. Nous travaillions sur un certain nombre de maisons. Nous démolissions et réparions leurs fondations. Nous faisons ce qu'on nous avait dit de faire, nous reconstruisions mieux. C'est devenu la norme attendue.

Lorsque les critères ont changé — et de notre point de vue, il était compréhensible que l'inondation de certains sous-sols ne soit pas due spécifiquement à la montée des eaux souterraines en 2018, mais que le problème vienne en fait peut-être d'une fissure dans les fondations ou de fondations vieillissantes en parpaings, qui devaient tout de même être réparées — ces choses n'entraient tout simplement pas dans ces critères.

Ce qui serait vraiment important pour nous, c'est de connaître ces critères dès le départ et, lorsque ces derniers ont pratiquement créé deux poids deux mesures, de savoir quels autres programmes pourraient compléter et soutenir des travaux qui sont très nécessaires. Certaines personnes ont été déplacées pendant des mois. Elles vivaient dans des hôtels. Elles s'attendaient à ce que les travaux soient effectués, puis les critères ont changé et on leur a dit que leur maison ne devrait pas être en cours de réparation à ce moment, que nous n'aurions pas dû commencer les travaux, que l'inondation était due à une fissure dans les fondations et non au niveau élevé de la nappe phréatique. Cette situation a provoqué un stress important chez ces personnes.

Une bonne communication et des directives claires auraient grandement contribué à réduire ces problèmes et ces difficultés.

• (1240)

[Français]

Mme Marilène Gill: Je vous remercie, chef Gray.

Si j'ai bien compris, cela voudrait dire que le fait de ne pas avoir de critères connus, sinon constants, pourrait faire en sorte de diminuer les types de travaux effectués et pourrait mettre en péril des gens à l'avenir.

Ma prochaine question s'adresse à l'ensemble des témoins.

Une constante revient dans tous les témoignages: dans chacune des communautés, il y a une expérience et une expertise quant aux bonnes pratiques. Le chef Alphonse a mentionné les feux de forêt, par exemple. Le chef Gray a quant à lui mentionné les inondations sur le territoire du bord de la baie des Chaleurs, qui est le sien. Bien entendu, toutes les communautés ont de l'expertise.

Y a-t-il un lieu où la mise en commun de l'expertise est possible?

Le chef Alphonse disait qu'en plus d'être aux prises avec la question des feux de forêt, sa communauté était maintenant frappée par des inondations et qu'elle devait ainsi faire face à d'autres défis. Je me demande si la mise en commun des pratiques serait pertinente pour l'ensemble des Premières Nations.

Y aurait-il lieu d'avoir justement une structure où les Premières Nations qui ont la connaissance du territoire pourraient faire partager ces différentes pratiques, à la lumière de ce qu'a dit le chef Alphonse?

[Traduction]

Le président: Ma question s'adresse à vous trois.

Chef Alphonse, peut-être pouvez-vous commencer, puis nous passerons au ministre et ensuite au chef Gray.

Le chef Joe Alphonse: Merci.

Encore une fois, nous sommes tout à fait prêts à faire face aux problèmes qui sont courants sur le territoire de la Nation Tsilhqot'in — inondations, incendies, principalement des incendies — mais c'est une question de reconnaissance.

Nous préconisons la création d'un centre d'évacuation. Lorsque l'on évacue des communautés, bien souvent, on les évacue vers les centres des grandes villes. Ces centres sont installés dans des gymnases, dans lesquels des lits sont alignés. Ces endroits rappellent souvent les pensionnats à notre peuple. Ce n'est pas convenable. La nourriture qui y est servie n'est pas adaptée à la culture. Nos concitoyens veulent de la viande et du saumon, et ils veulent de la viande et du saumon bien cuits, avec du riz ou des pommes de terre. La nourriture devrait être adaptée à la culture. Je sais que ces gens veulent bien faire, mais ils ratent le coche. Ils doivent écouter les dirigeants autochtones.

Comme je l'ai dit, mon plan, mon niveau de préparation aux situations d'urgence et la gouvernance de ma collectivité sont probablement meilleurs que ceux de toute autre collectivité.

Notre principal obstacle est la reconnaissance... En 2017, leurs directives changeaient constamment. Même pour ce qui est d'obtenir un remboursement, ils ont une norme pour les feux de forêt de la Colombie-Britannique et une autre pour les peuples autochtones. Nous souhaitons simplement savoir quels sont les règlements et les règles. Nous allons les appliquer. Nous les suivrons. Notre personnel comprend des comptables agréés qui suivent les moindres détails de nos dépenses, etc., et pourtant nous devons encore nous battre contre tout cela. C'est une honte, pour vous dire la vérité.

• (1245)

Le président: Allez-y, monsieur le ministre.

[Français]

Mme Marilène Gill: Si vous me le permettez, monsieur le président, puisque le temps nous manque, j'aimerais demander aux témoins de nous répondre par écrit pour nous dire si une telle structure serait intéressante pour eux. Ils pourraient ainsi mieux répondre que dans le cadre du temps de parole qui m'est accordé et que je dépasse déjà.

[Traduction]

Le président: On a demandé à nos témoins s'ils pourraient fournir au Comité une réponse écrite à la question qui leur a été posée. Serait-ce possible?

Je vois que le chef Gray acquiesce, et le ministre Joanasia aussi.

Merci pour votre réponse, chef Alphonse.

Madame Idlout, vous avez six minutes.

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:]

Nous allons investir massivement dans l'infrastructure hydraulique, car nous savons qu'il existe un besoin important dans cette collectivité particulière. Il ne s'agit pas seulement d'amener l'eau au robinet, mais aussi de tenir compte de la croissance que connaissent les collectivités autour d'autres installations qui sont en cours de construction ou dont la construction est prévue.

À long terme, l'usine de traitement des eaux avait besoin d'être modernisée, et cela fera partie du processus. Nous envisageons une approche à trois volets pour Rankin Inlet.

Pour répondre à la question, oui, nous avons des plans d'intervention à Kangiqliniq, ainsi que dans d'autres communautés, pour nous assurer que les gens savent quoi faire au cas où l'eau du robinet cesserait de couler.

Merci.

Le président: Merci beaucoup à nos témoins. Ceci conclut les discussions de ce groupe.

Je sais que je parle au nom de tous les membres du Comité en vous remerciant pour vos témoignages d'aujourd'hui. Vous avez tous vécu des situations d'urgence réelles, et vous les avez décrites de façon très précise et très concrète. Vous avez également formulé d'importantes recommandations. Nous vous remercions donc d'avoir pris le temps de rencontrer le Comité aujourd'hui.

Merci beaucoup.

Lors de la prochaine réunion, nous discuterons du rapport sur les services de santé non assurés. Veuillez apporter vos questions et vos commentaires.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>